

# Portage : facile de se former, moins simple de coter !

Le maternage à le vent en poupe et des ateliers de portage se multiplient en France, dont certains à l'initiative des sages-femmes. A la maternité ou en libéral, comment s'organisent-elles ? Quels moyens ont-elles pour valoriser cette activité ?



© D.R.  
Virginie Quevy, sage-femme à la maternité de Thonon-les-Bains (74)



© D.R.  
Nathalie Lamothe, sage-femme libérale à Nice (06)



© D.R.  
Heidrun Haslbeck, sage-femme à la maternité de Liévin (62)

**A** la sortie de la maternité, les jeunes parents se trouvent bien souvent démunis face au siège auto, à la poussette ou au cosy pour y installer correctement leur bébé... Mais s'ils veulent le lover dans une écharpe de portage, il est probable qu'ils soient moins dépourvus ! En même temps que cette pratique se développe – même s'il n'existe pas de statistiques officielles –, il existe de plus en plus d'ateliers de formation au portage. Et nombreuses sont les sages-femmes qui ont incorporé cette activité à leurs pratiques professionnelles, chacune à leur manière.

## DE LA "MÈRE PORTEUSE" À LA SAGE-FEMME CONSEILLÈRE

Dans la majorité des cas, les sages-femmes conseillères en portage ont découvert cette pratique lorsqu'elles sont devenues mères, par des chemins de traverse, avant de s'y former professionnellement : « Je me suis intéressée au portage il y a une dizaine d'années. A la

naissance de mon premier enfant, c'était une évidence ! J'ai beaucoup tâtonné, regardé sur internet, essayé plusieurs modèles d'écharpes... Le déclic professionnel est venu après mon deuxième, en 2010. J'en ai parlé à ma cadre et j'ai suivi une formation auprès de l'AFPB (voir encadré page suivante) grâce au financement de l'association de soutien de la maternité », raconte Virginie Quevy qui travaille à la maternité de Thonon-les-Bains (Hôpitaux du Léman, Haute-Savoie). Un parcours similaire pour Nathalie Lamothe, libérale à Nice : « C'est une démarche personnelle, quand j'étais enceinte il y a neuf ans, auprès d'autres mamans et grâce à un petit livret d'information fourni avec l'écharpe. Ensuite, j'ai sauté le pas professionnellement et suivi une formation de conseillère en portage auprès de l'association Peau à peau. » Pour certaines, l'intérêt est plus motivé : « Dès mes études, en 2007, je me suis intéressée au portage, car je suis très concernée par le développement des relations parents-enfant,

et l'écharpe est un excellent outil pour ça, raconte Aurélia Dupuis, sage-femme libérale à Bourgoin-Jallieu (Isère). Je me suis formée dès que je me suis installée en libérale, en 2013, en financement moi-même mon stage à l'AFPB. »

### DES ATELIERS À LA CARTE

Au cabinet, cette activité dépend de la demande à laquelle la sage-femme fait face, de la taille de ses locaux, de sa disponibilité... Certaines ne proposent que des ateliers individuels, d'autres pratiquent aussi en petit groupe. Cela peut durer entre une heure et deux heures trente ou bien être étalé sur plusieurs séances : « Le premier atelier a lieu en général avant la grossesse ou trois à quatre semaines après. Je parle beaucoup de la théorie, j'insiste sur l'intérêt du portage au niveau de la physiologie de l'enfant : la prévention des dysplasies de la hanche, de la plagio-céphalie, le soulagement apporté aux bébés qui souffrent de torticolis ou de reflux gastro-œsophagien. Et je montre un ou deux nouages physiologiques, notamment sur la hanche, raconte la sage-femme iséroise. Je propose un deuxième, voire un troisième atelier si les mères veulent découvrir d'autres nouages, notamment sur le dos, ou une plus grande diversité de techniques (écharpes tissées, extensibles, sling, manduca... [ndlr]). » Une documentation papier est parfois distribuée aux mères, pour leur permettre de retrouver les différents nouages chez elles.

« Certaines mères viennent avec leur écharpe, d'autres découvrent avec moi la diversité des modèles. Pour les nourrissons, je privilégie les modèles qui ont une bonne tenue, précise Heidrun Haslbeck, sage-femme à la maternité de Liévin (Pas-de-Calais). L'idéal, c'est que les mères viennent avant 30 semaines de grossesse, car ensuite, leur silhouette peut compliquer la pratique ! » Pour une initiation avant la naissance, les sages-femmes insistent sur l'intérêt d'utiliser des poupons de portage : « Ce sont des poupées d'environ 3 kg ou plus, lestées au niveau de la tête. Elles permettent de vraiment bien appréhender le poids et le positionnement du bébé dans l'écharpe, de constater que le portage ne fait pas mal au dos lorsque les nœuds sont bien faits. »

## INTERVIEW

**NADÈGE VION, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PORTAGE DES BÉBÉS (AFPB)**

« Le coût de la formation individuelle varie entre 480 et 720 € »

### *Pouvez-vous nous présenter l'AFPB ?*

Depuis 2006, l'AFPB propose des formations certifiantes pour devenir conseiller(e) en portage, animées par deux formatrices : Céline Guerrand-Frénaïs (infirmière en néonatalogie et consultante en lactation certifiée IBCLC) et Céline Laroche (consultante en lactation certifiée IBCLC). Nous sommes le seul organisme associatif, c'est-à-dire à but non lucratif, indépendant de toute marque, fabricant ou distributeur d'écharpes ou de porte-bébé en France.

### *Quel public formez-vous à devenir conseiller(e) en portage ?*

En 2013, nous avons eu 232 stagiaires, les trois quarts étaient des professionnels de la petite enfance et de la santé, dont 20 % de sages-femmes. Pour le reste, il s'agit de particuliers désirant s'investir dans la transmission des techniques de portage et l'accompagnement à la parentalité. La formation de base s'étale sur deux fois trois jours, (42 heures), par groupe de huit à douze stagiaires. On y parle portage et accompagnement du développement de l'enfant, mais aussi didactique, c'est-à-dire la façon dont on transmet aux autres. On vient suivre cette formation de façon individuelle ou bien à l'initiative d'un employeur, et dans ce cas, cela peut être géré de façon collective. Il nous arrive d'organiser des formations au sein d'une maternité, d'une crèche ou pour une collectivité locale. Le coût de la formation individuelle varie entre 480 et 720 € selon qu'il est pris en charge ou non par un employeur, que le stagiaire vienne dans le cadre de son développement professionnel ou pas. Il existe aussi un parcours de formation continue.

### COTATION, LE GRAND FLOU

Le portage en tant que tel n'existe pas dans la nomenclature des actes professionnels (NGAP). En libéral ou à la maternité, chacune s'organise donc à sa façon. « J'aborde cela en séances de préparation à l'accouchement, en message de prévention de la plagiocéphalie et de la dépression postnatale ou alors après la naissance, dans le soutien à la parentalité, notamment dans une démarche rééducative pour les enfants nés en siège avec hanche instable ou luxée. Cela permet une prise en charge complète par la Sécurité sociale, sauf en cas de dépassement d'honoraires selon le temps accordé », témoigne la niçoise Nathalie Lamothe. En Isère, Aurélia Dupuis opte plutôt pour un acte hors nomenclature : « Je préviens les patientes avant, le coût est de 30 à 35 € (groupe ou individuel). A mes yeux, le faire en postnatal à 18,55 € la consultation, ce ne serait économiquement pas viable vu le temps que cela prend. » Interrogé sur la question, le Conseil de l'Ordre répond : « Il n'y a pas d'obs-

tacle juridique à ce qu'une sage-femme libérale propose au sein de son cabinet, au titre de son activité de sage-femme, des cours de portage. Comme la NGAP ne prévoit pas de cotation spécifique, il pourra s'agir d'actes non conventionnés ou, comme le font certaines, en complément aux séances de préparation. » En revanche, « la sage-femme ne peut avoir dans le même temps un cabinet et un autre lieu d'exercice où elle proposerait, moyennant une tarification spécifique, des séances de portage bébé. Cela poserait un problème d'autocompérage avec, d'un côté, une activité médicale et, de l'autre, une activité qui serait alors qualifiée de commerciale ». Enfin, « pour les sages-femmes hospitalières, le portage n'entre pas dans le cadre des tarifications réglementées et nous ne savons comment ces ateliers peuvent être facturés par l'établissement ».

À la maternité aussi, l'équation reste difficile à résoudre. Heidrun Haslbeck est en quelque sorte une privilégiée : « La maternité de Liévin considère que cela fait partie intégrante de



© D.R.

### Parlez-vous aussi organisation du temps de travail et rémunération ?

Oui, même s'il ne s'agit pas de points formels de la formation en elle-même. Nous évoquons les différentes façons d'organiser des ateliers de portage et des modes de rémunération possibles. Il peut aussi perdurer un lien avec et entre nos stagiaires, ce qui facilite l'échange d'informations et le retour d'expériences entre nous.

■ Propos recueillis par Emilie Gillet

Pour en savoir plus : <http://www.afpb.fr>

mon activité, dans le cadre des séances de préparation à l'accouchement. Les ateliers de portage m'occupent environ une journée par mois », témoigne-t-elle. Rares sont les établissements à faire de même. A Thonon-les-Bains, une maternité pourtant très engagée sur ce thème, Virginie Quevy explique : « Je n'ai pu obtenir que deux heures par mois pour proposer aux futurs et jeunes parents une soirée d'information sur le portage qui est gratuite. Par ailleurs, j'interviens au sein d'une association sur mes jours de repos, une à deux demi-journées par mois, pour proposer des ateliers pratiques aux parents. » Le coût est alors de 30 € pour deux heures d'atelier. Solution intermédiaire à Lorient : « Les cours sont proposés au sein même de la maternité, par l'association Bien naître au Levant qui regroupe des sages-femmes de la maternité proposant des activités complémentaires comme le yoga, le chant prénatal... Je fais en moyenne quatre cours collectifs par mois, sur mon temps de repos. Les familles payent 12 € pour un atelier d'une

heure trente, cette somme est versée par l'association à la maternité qui ensuite la répercute sur ma fiche de paye », détaille Mylène Paugam du centre hospitalier Bretagne Sud.

### DU PORTAGE COMME OUTIL DE TRAVAIL

« Lorsque je me suis formée au portage en 2007, j'ai commencé par l'utiliser dans ma pratique professionnelle. Lors des gardes de nuit, avec l'accord des mamans, je portais certains bébés en écharpe, raconte la Bretonne. Aujourd'hui je ne fais plus de garde de nuit. » Cette pratique professionnelle reste très marginale. Et pourtant, la maternité de Thonon-les-Bains a décidé, elle, d'en faire un véritable outil de travail : « Les mamans peuvent nous confier leur bébé la nuit. A ce moment-là, il nous arrive de les porter en écharpe, témoigne Virginie Quevy. Dans chaque chambre de la maternité, il y a une affiche qui informe les parents sur ce point : il est indiqué que nous pouvons être amenés à porter leur bébé la nuit, sauf désac-

cord exprimé de leur part. Il nous arrive de répondre aux sonnettes avec un bébé porté. Cette pratique est très bien accueillie ! Cela permet aussi de sensibiliser les parents au portage. Bien sûr, seuls les professionnels de santé (sages-femmes, auxiliaires de puériculture...) formés et volontaires le font. Cette pratique qui fait partie intégrante du projet de service a fait l'objet d'un protocole. Nous avons réfléchi aux gestes possiblement réalisables avec un bébé porté. »

### UNE PRATIQUE D'AVENIR ?

On le constate tous les jours dans la rue, de plus en plus de parents portent leur bébé en écharpe. Les ateliers de formation au portage animés par des sages-femmes sont-ils pour autant une pratique d'avenir ? « De plus en plus de mamans sont demandeuses. Il y a le bouche-à-oreille, les autres que l'on voit pratiquer et une tendance générale à plus de maternage proximal », constate Heidrun Haslbeck, à la maternité de Liévin. Persuadée que le portage a de l'avenir, Aurélia Dupuis, libérale dans l'Isère, observe le même engouement. Mais le fait que les ateliers soient payants pourrait être l'un des freins, selon Mylène Paugam, de la maternité du centre hospitalier Bretagne Sud : « Mes cours ne sont pas toujours pleins alors que c'est une pratique qui se répand. Probablement que les mères cherchent de l'aide ailleurs, gratuitement », auprès d'associations de soutien à la parentalité par exemple, des PMI ou tout simplement d'autres mamans ou sur Internet, où les sites et les vidéos de tutoriel se multiplient. Un constat partagé par Nathalie Lamothe, à Nice : « Les ateliers de portage deviennent minoritaires dans mon activité libérale, car les mères sont moins demandeuses même si elles pratiquent de plus en plus. Elles trouvent suffisamment d'informations par ailleurs. Du coup, je privilégie mes compétences spécifiques, par exemple l'haptonomie ou le traitement des cicatrices douloureuses par radiofréquence, pour lesquelles il y a beaucoup de demandes et encore peu de sages-femmes pratiquantes. » La disponibilité des ressources au niveau territorial semble jouer un rôle important dans le développement, ou pas, des ateliers de portage animés par des sages-femmes.

■ Emilie Gillet